



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Langues régionales - Provençal

Question écrite n° 38465

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports suite à l'adoption le 8 avril 2021 à l'Assemblée nationale, de la proposition de loi à l'initiative du député Paul Molac relative à la défense des langues régionales. Le député se félicite d'avoir voté le texte sans modification du Sénat qui apporte des avancées non négligeables et visent à protéger les langues régionales. Cependant, il regrette, comme les associations de défense de la langue provençale l'ont précisé, que le provençal ne soit pas suffisamment distingué dans l'aire linguistique de l'occitan, ce qui valorise et permet une meilleure compréhension éducative et culturelle. Aussi, il souhaite que l'appellation « langue d'Oc Occitan » soit remplacée par « les langues régionales de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont le provençal, le gavot et le nissart » et lui demande quelle réponse il entend apporter à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38465

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3564

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)